Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260303-CM20260203N02-DE

**DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE**
**ARRONDISSEMENT : SAINT MALO**
**COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MASSERON Joël, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026
**Etaient présents** : M. MASSERON Joël, Maire, Mmes RICHARD Armelle, LE BRETON Marina, MM. HERVOIR Yoann, BUTOWSKI Bruno, Adjoints, Mmes GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie, POIRET-LETOURNEL Sandrine, MM. BESNARD Franck, de CACQUERAY Hervé, DAUCE Jean-Luc, DAVIAU Florian, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
**Etaient absents excusés** : Mme OLLIVIER Céline, M. BERTIN Eric ont donné respectivement pouvoir à Mmes LE BRETON Marina et RICHARD Armelle pour voter en leur nom.
**Etaient absents** : Mmes TROTEL-LE FAOU Olivia, ROY Patricia.
**Secrétaire de Séance** : Mme Marina LE BRETON

**Délibération n° 02 / 2026**

EQUIPEMENT ET TRAVAUX

***Objet : Marché de travaux – aménagement de la voie nouvelle – Modification de l'aménagement des feux tricolores – devis supplémentaire***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 51 / 2025 du 15 septembre 2025 : Création d'une voie nouvelle – Travaux de réaménagement du carrefour à feux devant la mairie. Au vu de la création de la voie nouvelle et afin de sécuriser l'axe routier en re positionnant les feux de circulation devant l'entrée de la voie nouvelle, il avait été décidé de valider la proposition commerciale de la société ALLEZ Energie d'un montant de 29 940,00 € HT, soit 35 928,00 € TTC.

Au cours des travaux, il est apparu que la société ALLEZ Energie n'avait pas pris en compte les véhicules potentiellement stationnés devant l'ancien magasin BANLIAT. Ces véhicules devront quitter leur stationnement sans pouvoir vérifier le feu tricolore de la voie nouvelle.

La société ALLEZ Energie nous propose donc une proposition commerciale pour l'installation d'un deuxième feu tricolore pour un montant de 4 758,20 € HT, soit 5 709,84 € TTC

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260303-CM20260203N02-DE

- **Valide** la proposition commerciale de la société ALLEZ Energie pour un montant de 4 758,20 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis validé

- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026 sur l'opération d'investissement n°122 « Voie de liaison rue Pavé St Charles – chemin de la Noë »

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE R.F. 35430

**Joël MASSERON,**

**Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine**

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 03/03/2026